

Formation
en alternance



Licence Professionnelle Bac+3

RNCP 24532

Bio-industries et Biotechnologies

Développement des Produits Cosmétiques et de Santé

Faculté
sciences &
sciences de
l'ingénieur

ubs:

Université Bretagne Sud

www.univ-ubs.fr

Bio-industries et Biotechnologies

La Licence Professionnelle Développement des Produits Cosmétiques et de Santé permet l'acquisition de compétences transversales allant de la production à la mise sur le marché d'un ingrédient ou d'un produit cosmétique fini.

Outre les technologies utiles à l'ingénierie de l'ingrédient, la formulation des produits est largement enseignée, de même que les spécificités de la cosmétologie marine et naturelle.

SECTEURS ET MÉTIERS VISÉS

- **Secteurs** : industries de production d'ingrédients, de conception et de formulation de produits dans le domaine de la cosmétique et de la santé.
- **Métiers visés** :
 - Technicien en formulation
 - Technicien recherche
 - Technicien de laboratoire
 - Technicien assurance-qualité produits finis
 - Assistant-ingénieur en conception de produits cosmétiques
 - Assistant-ingénieur recherche et développement
 - Assistant en affaires réglementaires

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître la physiologie et les structures de la peau et des phanères
- Réaliser la formulation d'un produit fini et comprendre les propriétés des différentes galéniques
- Caractériser les produits finis et réaliser une étude de stabilité
- Comprendre et appliquer un plan d'expériences
- Maîtriser les techniques séparatives et spectrométriques
- Réaliser des analyses dans un contexte normé, contrôlé et réglementé (BPL et BPF)

CONTENU DE LA FORMATION

- Matières premières et ingrédients
- Bio-transformations, biotechnologies et enzymologie
- Techniques d'extraction et de fractionnement
- Techniques d'analyse, contrôle/qualité
- Biologie et galénique
- Formulation :
 - Émulsions, couleurs et maquillages,
 - Produits solaires,
 - Rhéologie
- Affaires réglementaires
- Innovation cosmétique
- Anglais
- Projet tuteuré
- Mémoire projet en entreprise



L'ALTERNANCE À L'UBS > CÔTÉ ÉTUDIANT.E

Qu'est-ce qu'une licence professionnelle en alternance ?

- Un parcours alternant enseignements académiques **théoriques et pratiques et mises en oeuvre opérationnelles** en entreprise
- Une **formation métier** avec des missions de technicien / technicien supérieur.

Quels contrats d'alternance ?

- La Licence Professionnelle est proposée en contrat d'apprentissage
- Elle accueille également des salariés en développement de compétences.

Quels sont les avantages de l'alternance ?

- La découverte d'un métier sur le terrain
- Une garantie renforcée d'insertion professionnelle (pré-recrutement) et un accélérateur de carrière
- Un statut salarié avec une rémunération fixée selon l'âge de l'alternant.e.
- Un accompagnement individualisé pour le projet d'entreprise et le parcours de formation.

Qui peut en bénéficier ?

- Les moins de 30 ans pour le contrat d'apprentissage (sauf dérogation)
- Les salarié-e-s.

CONDITIONS D'ACCÈS

Je suis étudiant.e :
Admission sur dossier e-candidature.

Je suis salarié.e ou demandeur d'emploi :
Je sou mets un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels.

Comment m'inscrire dans la formation comme apprenti ?

Je sou mets ma candidature à l'UBS
dans les délais impartis.

Après acceptation, **je contacte le Pôle Formation Professionnelle & Alternance.**

Je recherche activement et trouve une entreprise.

Je fais valider mes missions en entreprise par l'UBS.

Si mon projet d'alternance est validé, une **convention de formation** est signée entre l'entreprise et l'UBS et **je signe mon contrat de travail.**

Je commence la formation alternant cours théoriques et périodes en entreprise.
(septembre)

Pour tout renseignement :
Contactez le Pôle Formation Professionnelle et Alternance de la Faculté des Sciences
ssi.fpa-candidat@listes.univ-ubs.fr

L'ALTERNANCE À L'UBS

> CÔTÉ EMPLOYEUR

Quels sont les avantages pour l'employeur ?

- Former un-e collaborateur-trice (ou futur-e) à des techniques d'analyse performantes et multi-applicatives
- Bénéficier des compétences d'un-e salarié-e technicien-ne à coût attractif, dans le cadre d'un dispositif financier incitatif
- Répondre à des besoins RH ponctuels ou permanents.

Quel organisme peut en bénéficier ?

- Tout organisme privé ou public, entreprise privée ou publique, association, collectivité territoriale...

Quelles sont les aides possibles ?

- Prime pour l'embauche d'un-e alternant-e de moins de 30 ans
- Frais de formation assurés par les OPCO pour l'apprentissage
- Exonération d'une partie des cotisations patronales
- Aide à la formation du tuteur.

Quels sont les types d'alternance proposés ?

- Contrat d'apprentissage
- Contrat spécifique pour les salariés.

Quelle est la durée du contrat d'alternance ?

12 mois.

Comment accueillir un alternant ?

Choix du candidat-e

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant-e

Transmission du dossier à l'OPCO

CONTACTS

■ Responsable de la formation

Gilles Bedoux
02 97 01 71 57
gilles.bedoux@univ-ubs.fr

■ Pôle Formation Professionnelle & Alternance

Hélène Grandclaude
02 97 01 71 85
helene.grandclaude@univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr/fc

